AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (8)ItemJean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 12 février 1867

Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 12 février 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (8)
Collation2 p. (462r, 463v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Jules Favre, 12 février 1867, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45543

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>12 février 1867</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Favre</u>, <u>Jules (1809-1880)</u>
Lieu de destination87, rue d'Amsterdam, Paris

Description

RésuméSur l'élection législative de 1867 (élection d'un député de la circonscription de Vervins au Corps législatif en remplacement d'Antoine Vilcocq, décédé) : Godin juge que le pays est représenté par des « nullités » ; il est favorable à une candidature d'Odilon Barrot ; il demande à Jules Favre si l'opposition s'occupe de la question.

Mots-clés

<u>Décès</u>, <u>Élections</u> Personnes citées

- Barrot, Odilon (1791-1873)
- Vilcocq, Antonin (1822-1867)

Événements cités<u>Élections législatives (17 mars 1867, circonscription de Vervins)</u> Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 28/02/2023 Dernière modification le 30/12/2023